

DÉCISION DU MAIRE**OBJET : Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion**

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et son article R.2122-11-2° ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Considérant le besoin des services techniques d'acquérir un véhicule utilitaire de type kangoo dont le contrat de location arrive à échéance,

Considérant l'offre de la société RENEW-BASKOTO d'un véhicule d'occasion en adéquation avec le besoin exprimé,

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'accepter le devis et de passer commande du véhicule désigné avec le prestataire

RENEW-BASKOTO

Situé : 59, avenue des allées Marines
64100 BAYONNE

Pour un montant global de 15 862,09€HT soit 18 978,76€TTC

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune

Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services

Publiée sur le site de la Ville le 30/04/2025

Fait à Tarnos, le 24 avril 2025

Le Maire de Tarnos

M. MABILLET

